

demande de remboursement d'allocations familiales

Par chantalctout, le 15/10/2019 à 20:35

Madame, Monsieur,

J'ai une amie qui a un problème, suite à une séparation il y a quelques années, départ de la mère par nécessité, le père a dû subvenir aux enfants, bien entendu, on peut penser que la mère est en tort c'est un autre sujet. aucun divorce prononcé, elle a donc gardé ses droits aux allocations familiales et ce faisant avait convenu avec son ex conjoint de lui envoyer les allocations familiales, malheureusement aujourd'hui aucune preuve de ces envoies car ils ont été fait par western union, elle n'a aucune trace.

Aujourd'hui la caisse d'allocations familiales lui réclame une sommes importante car le conjoint a voulu l'enfoncer et à fait part à la CAF que la mère de ses enfants ne lui avait pas versé les allocations familiales.

Cette personne a retrouvé un emploi depuis peu et se trouve dans un état psychologique difficile, car le père a une emprise sur les enfants, les empêche de rentrer en contact avec leur mère. Toujours est il que la CAF lui demande de rembourser cette somme car lui a nié les versements.

Que doit elle faire pour éviter de payer cette somme qui est importante en tout cas pour elle, elle n'a pas les moyens. Comment doit elle se manifester auprès de cet organisme et de quelle façon ?

Comment peut elle être crédible ?

Merci de votre réponse.

Recevez mes sincères salutations.

Par youris, le 16/10/2019 à 12:44

Bonjour,

Je comprends que cette personne recevait les allocations familiales alors que ses enfants ne

vivaient pas auprès d'elle.

La demande de remboursement de la CAF est donc légitime, car elle n' a pas informé la CAF de sa situation exacte ce qui constitue une fraude puisque elle n'avait pas ses enfants à sa charge, elle n'avait donc aucun droit à percevoir ces allocations familiales.

Ses enfants résidaient-ils en france ?

Salutations